

Communiqué n° 33 du 21 octobre 2020

Analyses de sol ARBO / VITI

Pensez à vérifier la validité de vos analyses de sol. Celles-ci doivent être renouvelées à intervalles de max. 10 ans dans le cadre des PER ou du Certificat Vitiswiss. Les analyses réalisées avant l'automne **2011** doivent donc être renouvelées. Les prélèvements peuvent être réalisés dès l'arrêt de croissance de la culture et durant toute la période du repos végétatif.

L'analyse de base doit être faite préalablement à chaque défoncement (reconstitution ou création de vigne). Elle sert à déterminer la fumure de fond, le choix du porte-greffe, etc.

L'analyse périodique renseigne sur la fertilité des parcelles en production. Elle doit être renouvelée au moins tous les 10 ans, voire tous les 4 à 6 ans en cas de déséquilibre constaté, de carences ou d'autres troubles de la nutrition.

Pour effectuer le prélèvement de terre, le Service de l'agriculture met des tarières à disposition des arboriculteurs/viticulteurs qui en font la demande. Nous fournissons également la notice de prélèvement et les sachets.

Les laboratoires d'analyses reconnus pour les analyses liées aux PER pour la période de culture 2020/2021 sont les suivants :

- Sol Conseil, Gland
- Hepia Genève, Jussy
- Ibu - Labor für Boden- und Umweltanalytik, Thun
- Labor Ins AG Kerzers, Kerzers
- LBBZ Arenenberg, Salenstein

Service cantonal de l'agriculture

